الخزينة العامة للمملكة
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

PRESS BOOK

Signature d'une convention de partenariat entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse Marocaine des Retraites

Décembre 2010

Agence Maghreb Arabe Press 21-12-2010 (dépêche)

- Convention entre la TGR et la CMR en faveur des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales.....**5**

Repris par :

www.aufaitmaroc.com
www.casafree.com
www.entreprendre.ma
www.inwi.ma
www.marocinfo.com
www1.menara.ma
www.tadwina.com
actualitepolitique.com
menara.ma
www.annuairerss.info
www.finances.gov.ma
www.galo.ma
www.lavieeco.com
www.marocwebo.com
www.newser.fr
actualites.marweb.com
biladi.ma

Les échos quotidiens 21-12-2010 (p. 2)

- La TGR soutient la CMR..... .....**6**

Al Bayane 22-12-2010 (p. 4)

- Pour un meilleur traitement des pensions de retraites : Convention de partenariat entre la TGR et la CMR **7**

L'Opinion 22-12-2010 (p. 1-3)

- Convention entre la TGR et la CMR en faveur des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales **8**

Le Matin 22-12-2010 (p. 7)

- Retraites : Service amélioré pour les fonctionnaires **9**

Repris par :

- *www.lematin.ma*

Libération 22-12-2010 (p. 1-2)

- Convention entre la Trésorerie Générale et la CMR : les fonctionnaires retraités seront choyés.....**11**

La Nouvelle tribune 23-12-2010 (p. 26)

- La TGR et la CMR collaborent au profit des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales..... **12**

Le soir 23-12-2010 (p. 15)

- Partenariat : la CMR et la TGR au service des retraités.....**13**

Finances News 23-12-2010 (p. 1-15)

- Fini les tracas pour les retraités ?.....**14**

Aujourd'hui le Maroc 24-12-2010 (p. 9)

- Convention entre la TGR et la CMR.....**15**

Maroc Hebdo du 24 au 30-12-2010 (p. 27)

- Convention entre la Trésorerie et la CMR **16**

www.tgr.gov.ma

- La quatrième édition du colloque international sur les finances publiques.....**17**

الإتحاد الإشتراكي في 22-12-2010 (ص 1)

- اتفاقية تخدم مصالح متقاعدي الصندوق المغربي للتقاعد.....**19..**

Repris par :

- *www.alittihad.press.ma*
- *www.maghress.com*
- *www.ailmaroc.net*

الأسبوع في 23-12-2010 (ص 25)

- مختصرات.....**20**

الصباح في 24-12-2010 (ص 4)

- الصندوق المغربي للتقاعد و الخزينة العامة يوقعان اتفاقية شراكة.....**21**

المشعل من 08-12-2010 إلى 04-01-2011 (ص 12)

- الخزينة العامة للمملكة و الصندوق المغربي للتقاعد : شراكة لفائدة الموظفين و المتقاعدين**22**

ARTICLES

وكالة المغرب العربي للأنباء
Maghreb Arabe Presse

21-12-2010

Repris par :

www.aufaitmaroc.com
www.casafree.com
www.entreprendre.ma
www.inwi.ma
www.marocinfo.com
www1.menara.ma
www.tadwina.com
actualitepolitique.com
menara.ma
www.annuairerss.info
www.finances.gov.ma
www.galo.ma
www.lavieeco.com
www.marocwebo.com
www.newser.fr
actualites.marweb.com
biladi.ma

Social

Convention entre la TGR et la CMR en faveur des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales

La Trésorerie générale du Royaume (TGR) et la Caisse Marocaine de retraie (CMR) ont signé, récemment à Rabat, une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales.

Signée par le Trésorier Général du Royaume, M. Noureddine Bensouda et le Directeur de la CMR, M. Mohammed El Alaoui, cette convention couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes, indique un communiqué de la TGR.

Grâce à cet échange de données, la CMR disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations, qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives audits régimes.

Cet échange de données informatisées entre la TGR et la CMR permettra, en définitive, la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite, précise le communiqué.

Il participera ainsi à plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

Cette nouvelle convention apporte une valeur ajoutée substantielle pour les fonctionnaires, qu'ils soient en activité ou admis à la retraite, qui auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur mise à la retraite, explique la même source.

En ce qui concerne les établissements de crédit, les associations et fondations des œuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, cette convention est de nature à leur permettre une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité et des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite.

Elle permet, en outre, de simplifier la procédure d'octroi des prêts et de traitement des précomptes y afférents au niveau de la TGR et de la CMR, par la mise en place d'un processus intégré et continu, sans démarche administrative supplémentaire de la part desdits organismes, même après l'admission à la retraite des fonctionnaires concernés par les précomptes.

La dite convention permet aussi d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaire.

Les Echos

21-12-2010

(PHOTO : K.M/LES ÉCHOS)

La TGR soutient la CMR

La Trésorerie générale du royaume (TGR) et la Caisse marocaine de retraite (CMR) viennent de signer une convention de collaboration, en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'État et des collectivités locales. Cette convention couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pension civile et militaire et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes. La CMR devrait disposer dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations, qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraite et des études d'actuariat relatives aux dits régimes.

AL BAYANE

22-12-2010

Pour un meilleur traitement des pensions de retraites

Convention de partenariat entre la TGR et la CMR

Le Trésorier Général du Royaume Noureddine Bensouda et le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites Mohammed El Alaoui El Abdallaoui ont signé lundi 13 décembre 2010 à Rabat, une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales.

Cette convention qui vient consolider les relations partenariales entre les deux institutions couvre, précise-t-on dans un communiqué conjoint, les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes.

Grace à cet échange de données, la Caisse Marocaine des Retraites disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives audits régimes.

Cet échange de données informatisées entre la Trésorerie Générale du Royaume -TGR- et la Caisse Marocaine des Retraites -CMR- permettra en définitive, la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite. Il participera ainsi à plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

Une garantie supplémentaire de solvabilité

Cette nouvelle convention apporte une valeur ajoutée substantielle pour les fonctionnaires, qu'ils soient en activité ou admis à la retraite, qui auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur mise à la retraite.

En ce qui concerne les établissements de crédit, les associations et fondations des œuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, cette convention est de nature à leur permettre une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité et des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite. Elle permet en outre, de simplifier la procédure d'octroi des prêts et de traitement des précomptes y afférents au niveau de la Trésorerie Générale du Royaume et de la Caisse Marocaine des Retraites, par la mise en place d'un processus intégré et continu, sans démarche administrative supplémentaire de la part desdits organismes, même après l'admission à la retraite des fonctionnaires concernés par les précomptes.

Elle permet enfin, d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaire.

L'opinion
Quotidien national d'information

22-12-2010

Convention entre la TGR et la CMR en faveur des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales

La Trésorerie générale du Royaume (TGR) et la Caisse Marocaine de retraie (CMR) ont signé, récemment à Rabat, une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales.

Signée par le Trésorier Général du Royaume, M. Noureddine Bensouda et le Directeur de la CMR, M. Mohammed El Alaoui, cette convention couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes, indique un communiqué de la TGR.

Grâce à cet échange de données, la CMR disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations, qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives audits régimes.

Cet échange de données informatisées entre la TGR et la CMR permettra, en définitive, la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite, précise le communiqué.

Il participera ainsi à plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

Cette nouvelle convention apporte une valeur ajoutée substantielle pour les fonctionnaires, qu'ils soient en activité ou admis à la retraite, qui auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur mise à la retraite, explique la même source.

En ce qui concerne les établissements de crédit, les associations et fondations des oeuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, cette convention est de nature à leur permettre une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité et des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite.

Elle permet, en outre, de simplifier la procédure d'octroi des prêts et de traitement des précomptes y afférents au niveau de la TGR et de la CMR, par la mise en place d'un processus intégré et continu, sans démarche administrative supplémentaire de la part desdits organismes, même après l'admission à la retraite des fonctionnaires concernés par les précomptes.

La dite convention permet aussi d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaire.

LE MATIN

22-12-2010

Repris par :
- *www.lematin.ma*

Retraites : Service amélioré pour les fonctionnaires

La convention signée entre la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) permettra de disposer d'une base de données actualisée sur la situation des affiliés.

La Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) concluent un partenariat pour améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales. Cette coopération entre les deux organismes a été formalisée par la signature récemment à Rabat d'une convention de collaboration et de prestation de service en faveur des catégories citées.

Ce partenariat couvre, selon un communiqué rendu public à cet effet, les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes.

Ce qui permettra notamment à la Caisse de retraite, explique-t-on, de disposer d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations devant la mettre en mesure de procéder à la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives auxdits régimes. De même, ajoute-t-on, cet échange de données informatisées entre les deux organismes donnera lieu à la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite.

Ce qui se traduira, précise-t-on, par plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

En ce qui concerne le profit qu'en tireront les fonctionnaires, cette nouvelle convention leur apporte, selon le communiqué, «une valeur ajoutée substantielle». En fait, explique-t-on, qu'ils soient en activité ou admis à la retraite, ceux-ci auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur mise à la retraite.

Les établissements de crédit, les associations et fondations des œuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, y trouveront également leur compte. En fait, explique-t-on, cette convention permettra une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité et des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite.

Et ce n'est pas tout. Ce partenariat est de nature, d'après la même source, à simplifier la procédure d'octroi des prêts et de traitement des précomptes y afférents au niveau de la Trésorerie Générale du Royaume et de la Caisse Marocaine des Retraites, «par la mise en place d'un processus intégré et continu, sans démarche administrative supplémentaire de la part desdits organismes, même après l'admission à la retraite des fonctionnaires concernés par les précomptes».

Enfin, conclut le communiqué, cette convention permettra d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaire.

Fragilité du régime de retraites

La CMR a tenu le mercredi dernier une réunion de son Conseil d'Administration, qui est présidée par le Premier ministre, Abbas El Fassi.
Lors de cette session, celui-ci a notamment souligné que la fragilité des régimes de retraite gérés par la Caisse, nécessite des réformes courageuses pour les pérenniser. A ce titre, le Premier ministre a rappelé les étapes parcourues par le projet de réforme du système national des retraites, en mettant en exergue la vive préoccupation du gouvernement au sujet des équilibres des différents régimes relevant aussi bien du secteur public que privé en vue de consolider les piliers de la protection sociale sur la base de solutions concertées, et ce dans les meilleurs délais.

Repères

Mission

Créée en 1930, la CMR est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placée sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances. Réorganisée par la loi 43-95 en novembre 1996, celle-ci lui confère la gestion des régimes civil et militaire de pensions à travers une double mission sociale et financière

Les pensions civiles concernent les fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État, les agents titulaires et stagiaires des Collectivités locales et les personnels de certains établissements publics. La CMR gère également le régime des pensions militaires couvrant : les Forces Armées Royales et les Forces Auxiliaires.

Lahcen Oudoud

libération

22-12-2010

Convention entre la Trésorerie générale et la CMR

Les fonctionnaires retraités seront choyés

Ali n'a jamais fumé. Ali est mort. Donc, ne pas fumer tue. Ceux qui étaient attentifs pendant leurs cours de philosophie reconnaîtront qu'il s'agit là d'un sophisme, un argument apparemment logique, mais fondamentalement incorrect.

Les problèmes actuels des fonctionnaires retraités ont d'ailleurs donné lieu au superbe sophisme suivant: c'est des commis de l'Etat qui ont élaboré toute la réglementation concernant les retraites, ils en pâtissent après leur cessation d'activités, ils en sont les seuls responsables. Si les deux premières prémisses sont exactes, la troisième n'en est pas moins fausse. D'ailleurs, comment l'application de mesures conçues pour une meilleure protection sociale des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales peut-elle se révéler aussi problématique ? Sans entrer dans les détails, force est de constater que le parcours du retraité n'est nullement une sinécure. C'est pour lui permettre d'être moins ardu que la Trésorerie générale du Royaume et la Caisse marocaine des retraites ont signé récemment une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite aux anciens commis de l'Etat et agents des collectivités locales.

Grâce à cette convention qui couvre les domaines d'échange de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales et de paiement des pensions aux bénéficiaires, la CMR disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée qui permettra, en définitive, la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite. D'où plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et l'amélioration de la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

Les fonctionnaires en activité ou admis à la retraite auront également la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts et de les rembourser sur une durée qui pourrait couvrir à la fois leur période d'activité et leur temps de mise à la retraite.

Elle permet en outre, de simplifier la procédure d'octroi de ces prêts et du traitement des précomptes y afférents au niveau de la Trésorerie générale et de la Caisse marocaine des retraites sans démarche administrative supplémentaire de la part desdits organismes. Elle permet enfin, d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaire.

GHIZLANE NAWRI

La nouvelle Tribune

23-12-2010

La TGR et la CMR collaborent au profit des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales

Le Trésorier Général du Royaume, M. Noureddine Bensouda, et le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites, M. Mohamed El Alaoui El Abdallaoui, ont signé le 13 décembre 2010 à Rabat, une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de services rendus en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités locales.

Cette nouvelle convention qui vient consolider les relations partenariales entre les deux institutions couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de cotisations patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéfices desdits régimes.

Ainsi avec cette base de données, la CMR disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives aux dits régimes.

Selon le communiqué des deux institutions, «cet échange de données informatisées entre la TGR et la CMR permettra en définitive, la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite. Il participera ainsi à plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite ».

Par ailleurs, pour les établissements de crédit, les associations et fondations des œuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, cette convention est de nature à leur permettre une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite.

Elle permet, enfin, d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaires

LE SOIR

23-12-2010

Partenariat

La CMR et la TGR au service des retraités

Pour mieux servir les retraités, la Caisse marocaine des retraites et la Trésorerie générale échangeront des données sur les situations administratives, les cotisations des affiliés, les contributions patronales et le paiement des pensions. La CMR disposera ainsi d'une base complète pour mieux gérer ses régimes et affiner ses études d'actuariat.

FINANCES news hebdo

23-12-2010

TGR/CMR

Fini les tracas pour les retraités ?

- Une convention a été signée récemment entre la TGR et la CMR.
- Ladite convention permet la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite.
- Elle évite les multiples soucis administratifs à tout retraité de l'Etat ou d'une collectivité locale.

De G. à D., N. El Abdallaoui, Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites et Bensouda, Trésorier Général du Royaume.

A l'instar de la pérennité du régime, l'amélioration de la qualité de service rendu aux retraités constitue le souci de toutes les Caisses de retraites. Le but étant de rendre la vie plus facile à toute personne partie à la retraite en lui évitant tous les tracas administratifs.

C'est dans le même état d'esprit qu'une convention a été signée lundi dernier entre le Trésorier Général du Royaume, N. Bensouda et le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites, M. El Abdallaoui. Cette convention a pour principal dessein d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales.

Elle couvre les domaines d'échanges de données entre les deux institutions en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civiles et militaires, et de paiement des pensions aux bénéficiaires des dits régimes.

«Grâce à cet échange de données, la CMR disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives aux dits régimes», apprend-on au niveau de la TGR. Il s'agit plus précisément d'une dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite. Cela permettra plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

Cette nouvelle convention apporte ainsi une valeur ajoutée substantielle aux fonctionnaires, qu'ils soient en activité ou admis à la retraite, qui auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur cessation d'activité.

En ce qui concerne les établissements de crédit, les associations et fondations des œuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, cette convention est de nature à leur permettre une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité et des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite.

Elle permet en outre de simplifier la procédure d'octroi des prêts et de traitement des précomptes y afférents au niveau de la Trésorerie Générale du Royaume et de la Caisse Marocaine des Retraites, par la mise en place d'un processus intégré et continu, sans démarche administrative supplémentaire de la part des dits organismes, même après l'admission à la retraite des fonctionnaires concernés par les précomptes.

Aussi, de cette manière, les prélèvements seront assurés d'une manière continue au-delà de la période d'activité. Ce qui épargnera aux retraités d'éventuels contentieux judiciaires.

Cette convention est certes d'une importance cruciale. Parce qu'il n'y a pas pire que de voir une personne âgée subir l'humiliation après de longues années de labeur. ■

S. E.

Aujourd'hui Le Maroc

24-12-2010

Télex

Convention entre la TGR et la CMR

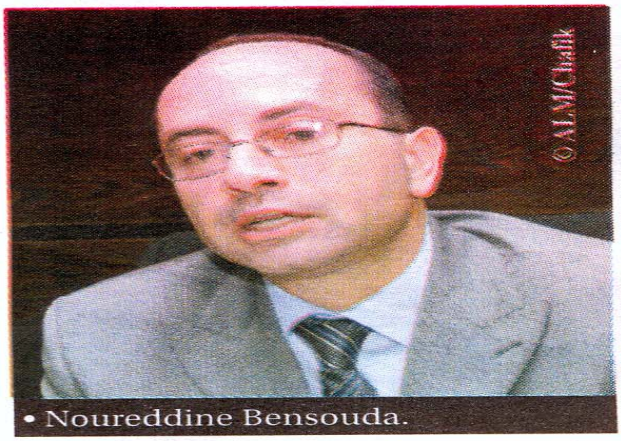

• Noureddine Bensouda.

Le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda et le directeur de la Caisse marocaine des retraites (CMR), Mohammed El Alaoui El Abdallaoui ont signé, lundi 13 décembre 2010 à Rabat, une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales. Selon un communiqué de presse, cette convention qui vient consolider les relations partenariales entre les deux institutions couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes.

MarocHebdo INTERNATIONAL

24-12-2010

Convention entre la Trésorerie et la CMR

COTISATIONS. L'échange de données entre la CMR et la Trésorerie générale permettra aux fonctionnaires de contracter des crédits immobiliers à plus long terme.

La convention conclue entre la Trésorerie générale du Royaume et la Caisse marocaine des Retraites (CMR) couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes.

Mohammed El Alaoui El Abdallaoui et Noureddine Bensouda.

CREDIT PHOTO: MAP

Grâce à cet échange de données, la CMR disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations, qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives auxdits régimes.

Cet échange de données informatisées entre la Trésorerie et la CMR permettra aussi la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite.

La nouvelle convention, signée le 13 décembre, par le trésorier général, Noureddine Bensouda, et le directeur général de la CMR, Mohammed El Alaoui El Abdallaoui, apporte une valeur ajoutée substantielle pour les fonctionnaires, en activité en retraite, qui auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur mise à la retraite. ■

www.tgr.gov.ma

CONVENTION DE COLLABORATION ET DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME ET LA CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES

en faveur des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, qu'ils soient en activité ou retraités.

Le Trésorier Général du Royaume M. Noureddine Bensouda et le Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites M. Mohammed El Alaoui El Abdallaoui ont signé lundi 13 décembre 2010 à Rabat, une convention de collaboration en vue d'améliorer la qualité de service rendu en matière de retraite des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales.

Cette convention qui vient consolider les relations partenariales entre les deux institutions couvre les domaines d'échanges de données en matière de situations administratives, de cotisations des affiliés, de contributions patronales aux régimes de pensions civils et militaires et de paiement des pensions aux bénéficiaires desdits régimes.

Grace à cet échange de données, la Caisse Marocaine des Retraites disposera dorénavant d'une base de données complète et actualisée sur la situation des affiliés et de leurs cotisations qui va lui favoriser la gestion prévisionnelle des régimes de retraites et les études d'actuariat relatives audits régimes.

Cet échange de données informatisées entre la Trésorerie Générale du Royaume et la Caisse Marocaine des Retraites permettra en définitive, la dématérialisation du processus de communication des données et des documents fournis par les fonctionnaires lors de leur mise à la retraite. Il participera ainsi à plus de célérité du traitement pour la liquidation des pensions et à améliorer la qualité du service rendu au fonctionnaire durant son activité et après sa mise à la retraite.

Cette nouvelle convention apporte une valeur ajoutée substantielle pour les fonctionnaires, qu'ils soient en activité ou admis à la retraite, qui auront la possibilité d'obtenir des crédits ou des prêts, notamment les prêts immobiliers, et de les rembourser sur une durée plus longue s'étalant à la fois pendant leur activité et après leur mise à la retraite.

En ce qui concerne les établissements de crédit, les associations et fondations des œuvres sociales, les organismes de prévoyance sociale et les compagnies d'assurance, cette convention est de nature à leur permettre une continuité des prélèvements entre la période d'activité du fonctionnaire et celle de sa mise à la retraite, une garantie supplémentaire de solvabilité et des clients potentiels dans la catégorie des fonctionnaires à la veille de la retraite.

Elle permet en outre, de simplifier la procédure d'octroi des prêts et de traitement des précomptes y afférents au niveau de la Trésorerie Générale du Royaume et de la Caisse Marocaine des Retraites, par la mise en place d'un processus intégré et continu, sans démarche administrative supplémentaire de la part desdits organismes, même après l'admission à la retraite des fonctionnaires concernés par les précomptes.

Elle permet enfin, d'épargner aux retraités et aux organismes concernés d'éventuels contentieux judiciaires, grâce à la continuité du processus des prélèvements assurée désormais, au-delà de la période d'activité du fonctionnaire.

الاتحاد الاشتراكي
جريدة يومية
www.alittihad.press.ma

22-12-2010

Repris par :

- *www.alittihad.press.ma*
- *www.maghress.com*
- *www.ailmaroc.net*

اتفاقية تخدم مصالح متقاعدي الصندوق المغربي للتقاعد

عبد القادر الحيمر

وقع الخازن العام للملكة نور الدين بنسودة يوم الإثنين 13 دجنبر الجاري مع مدير الصندوق المغربي للتقاعد محمد العلوي العبدلاوي، اتفاقية تعاون سيتم بموجبها تحسين الخدمات المقدمة لمتقاعدي الوظيفة العمومية المدنيين منهم والعسكريين ومتقاعدي الجماعات المحلية. فبفضل تبادل المعلومات بين المؤسستين الموقعتين على الاتفاقية ستتحقق المعالجة القبلية عبر الحاسوب لوضعية المنخرطين، وبذلك سيكون بإمكان المستفيدين الحصول على عدة امتيازات سواء أثناء نشاطهم أو بعد الإحالة على التقاعد، حيث سيعفون من الإدلاء بالعديد من الوثائق، كما أنهم سيتوفرون على إمكانية الحصول على قروض يسدد جزء منها بعد بلوغ سن التقاعد، وفضلاً عن هذا، فإنها ستؤمن للمتقاعد الحصول على معاشه ابتداء من الشهر الأول الذي يلي تاريخ الإحالة على التقاعد، وسيتم تسديد قيمته عبر التحويل إلى الحساب البنكي المعتاد.

الأسبوع الصحفي
المدير المسؤول ورئيس التحرير
مصطفى العلوي

23-12-2010

وقع نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، ومحمد العلوي العبدلاوي، المدير العام للصندوق المغربي للتقاعد أخيرا، اتفاقية شراكة من أجل تحسين جودة الخدمات المقدمة للمتقاعدين من موظفي الدولة والجماعات المحلية. وتغطي هذه الاتفاقية، مجال تبادل المعلومات الإدارية، وانخراطات المساهمين، والمساهمات المقاولاتية في نظامي المعاشات المدنية والعسكرية، وأداء مستحقات التقاعد للمستفيدين من هذين النظامين، إلى جانب تبسيط مسطرة أداء القروض ومعالجة المصاريف المدفوعة مسبقا ذات الصلة بالخزينة العامة للمملكة والصندوق المغربي للتقاعد، عبر وضع مسلسل مندمج ومتواصل دون مساطر إدارية تكميلية من طرف المؤسستين.

ASSABAH
الصباح
يومية مغربية شاملة Quotidien Marocain d'Information
المدير المسؤول عبد الصمد الكباص
الإيداع القانوني : 3 - مي 2000
الموقع على شبكة الأنترنيت: http://www.assabah.press.ma
الجمعة 23 فبراير 2007
السنة 10 الساعة الثانية - السعر درهمان ونصف

24-12-2010

الصندوق المغربي للتقاعد والخزينة العامة يوقعان اتفاقية شراكة

الاتفاقية ستمكن من تسهيل الإجراءات الإدارية عند الإحالة على التقاعد وتسريع أداء المعاشات

نورالدين بنسودة

العلوي العبدلاوي

وقع كل من نور الدين بنسودة، الخازن العام للمملكة، ومحمد العلوي العبدلاوي، المدير العام للصندوق المغربي للتقاعد، اتفاقية، بداية الأسبوع الماضي، لفائدة موظفي الدولة والجماعات المحلية سواء كانوا في الخدمة أو متقاعدين، وذلك بهدف تحسين الخدمات المقدمة لهذه الفئات.

وتهم الاتفاقية، التي تدعم التعاون والتنسيق بين المؤسستين، تبادل المعلومات في مجال الوضعيات الإدارية ومساهمة المنخرطين والمشغلين في أنظمة المعاشات المدنية والعسكرية، وتأدية المعاشات للمستفيدين في إطار هذه الأنظمة.

وإثر تبادل المعلومات بين الطرفين، سيتوفر الصندوق المغربي للتقاعد على قاعدة معلومات كاملة ومحينة بشأن المنخرطين ومساهماتهم، ما سيمكن المؤسسة من تدبير توقعي لأنظمة التقاعد وإجراء الدراسات الاكتوارية حول هذه الأنظمة. كما أن تبادل المعلومات عبر الأنظمة المعلوماتية بين الخزينة العامة للمملكة والصندوق المغربي للتقاعد سيمكن من تفادي تبادل المعلومات عبر المطبوعات الورقية والوثائق التي يقدمها الموظفون خلال مرحلة إحالتهم على التقاعد. وسيساهم هذا الإجراء في ضمان فاعلية وسرعة أكبر في معالجة هذه الملفات، والإسراع بأداء المعاشات لهذه الفئات، وتحسين جودة الخدمات المقدم للموظف خلال مزاولة عمله أو بعد إحالته على التقاعد.

وفي السياق ذاته، سيتمكن الموظفون، سواء الذين ما يزالون يمارسون نشاطهم أو المحالين على التقاعد، بمقتضى هذه الاتفاقية، من الحصول على القروض، خاصة العقارية، وأدائها على فترة طويلة حتى وإن أحيلوا على التقاعد.

من جهة أخرى، ستسمح الاتفاقية بالنسبة إلى مؤسسات القروض أو الجمعيات أو مؤسسات الأعمال الاجتماعية وشركات التأمين، بمواصلة الاقتطاعات سواء خلال فترة الخدمة أو بعد الإحالة على التقاعد. وتسعى الاتفاقية إلى تسهيل مساطر منح القروض بالنسبة إلى هذه الفئات، ومعالجة الحسابات السابقة المتعلقة بهذه القروض، وذلك على مستوى الخزينة العامة والصندوق المغربي للتقاعد، من خلال اعتماد مسلسل مندمج ومستمر دون إجراءات إدارية إضافية من طرف الهيات المشار إليها سابقا، ما سيتيح للمتقاعدين وهذه الهيات تفادي أي خلافات يمكن أن تصل إلى القضاء.

عبد الواحد كنضاوي

المشعل
أسبوعية شاملة مستقلة
الأسبوعية
مدير النشر: إدريس شحتان

du 08-12-2010 au 04-01-2011

إعداد : حياة نويويرة

الخزينة العامة للمملكة والصندوق المغربي للتقاعد

شراكة لفائدة الموظفين والمتقاعدين

وقع كل من «نور الدين بن سودة» مدير الخزينة العامة للمملكة و«محمد العلوي العبدلاوي» مدير الصندوق المغربي للتقاعد مؤخرا بالرباط، على بنود اتفاقية شراكة تهدف إلى تحسين جودة الخدمات المقدمة لفائدة المتقاعدين بالوظيفة العمومية والجماعات المحلية.

مراسيم توقيع بنود الإتفاقية

وتأتي الاتفاقية المبرمة بين الطرفين، التي تسعى إلى تعزيز مسار العلاقات التشاركية بين المؤسستين الوطنيتين، في إطار تبادل المعطيات الخاصة بالوضعيات الإدارية ومساهمات الأعضاء، إلى جانب مشاركات أرباب العمل، على مستوى أنظمة المعاشات المدنية والعسكرية وأداءات المعاشات لفائدة المستفيدين.

هذا وسيمكن تبادل المعطيات الصندوق المغربي للتقاعد من الحصول على ركيزة مثالية، متكاملة ومتجددة بشأن وضعية الأعضاء وإسهاماتهم، وهو ما سيؤهله لخلق تدبير أفضل للأنظمة الخاصة بالتقاعد.

إلى ذلك، سيخول تبادل المعطيات المعلوماتية بين مؤسسة الخزينة العامة والصندوق المغربي للتقاعد فرصة التواصل الجيد مع المتقاعدين، وكذا الموظفين المقبلين على التقاعد بخصوص الوثائق الإدارية المطلوب إنجازها، والعمل بالتالي على تمكينهم من تعويضات معاشاتهم في أحسن الظروف، ناهيك عن الرفع من جودة الخدمات المقدمة للموظفين أثناء وعند إنهاء مسارهم الوظيفي، إذ سيكون بمقدور هؤلاء الاستفادة من قروض وسلفات، خاصة على مستوى السكن.

من ناحية أخرى، ستتيح الاتفاقية الثنائية الموقعة بين الخزينة العامة للمملكة والصندوق المغربي للتقاعد، مؤسسات القروض وجمعيات المصالح والرعاية الاجتماعية، إمكانية الاستمرار في اعتماد الاقتطاعات بين فترة اشتغال الموظف وفترة إحالته على التقاعد بضمانات تكميلية.

وتسعى الاتفاقية ذاتها نحو العمل على تبسيط الإجراءات المسطرية المتعلقة باستفادة الموظفين والمتقاعدين من سلفات مالية، إلى جانب تدبير مناسب لدفعاتهم المسبقة على مستوى الخزينة العامة للمملكة والصندوق المغربي للتقاعد، وذلك عن طريق وضع مسار مندمج وسلس يبتعد عن العراقيل الإدارية الإضافية.

وتخول اتفاقية الشراكة المبرمة بين مؤسسة الخزينة العامة للمملكة والصندوق المغربي للتقاعد فرصة حماية الموظفين المتقاعدين من أي متابعة قضائية، وذلك بفضل الاقتطاعات المضمونة حاليا، بعد إنهاء الموظفين لمسيرتهم المهنية.